

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/98803/D02:1

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 07/04/2025 (8:45 - 10:00) appartements 2.4) - 7800 Ath

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR

Boulevard des Glacis 62 (étage 2 TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage nouvelle installation (6.4.)







DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Boulevard des Glacis 62 (étage 2 appartements 2.4) - 7800 Ath	
Type de locaux	Unité d'habitation (appartement)	
Objet du contrôle	mise en conformité	
Propriétaire		
Responsable des travaux	Multi Build	
#TVA	BE448631136	
Dérogations applicables/appliquées	Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.)	

Florian Fontaine

DONNÉES DU RACCORDEMENT

PONNELO DO KNOGOKELMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	541449045005493238
Numéro du compteur	1SAG1100805251
Index jour/nuit	1
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	XGB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	40A

CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 14
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)			
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension
Type d'électrode de terre	Piquets - Prise de terre commune	Dispositif différentiel supplémentaire	•
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	9.90		ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	ок	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test
Test de continuité	Concluant		impossible - pas de tension
Contrôle boucle de défaut	Test impossible - pas de tension	Fixation/Etat/Détérioration matériel	ок
Protection contre les contacts indirects	ок	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	ок
		Protection contre les contacts directs	ок
		Résistance générale d'isolement (MΩ)	132.5
		Adéquation DPCDR – prise de terre	ок
		Adéquation protections surintensités – sections	ок

CONCLUSION: CONFORME



A la date du 07/04/2025 , l'installation électrique de Boulevard des Glacis 62 (étage 2 appartements 2.4) - 7800 Ath est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 07/04/2050.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



N° Compte BE57 0688 9789 1035

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/98803/D02:1

REMARQUES

- Un contrôle complémentaire (non domestique) doit être réalisé pour les parties communes et ou locaux techniques de l'immeuble résidentiel
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent machine à laver/ sèche-linge
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Le début de la réalisation de l'installation électrique date d'avant le 1ier juin 2023 La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement qu'elle ne soit pas dans le volume 2.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
 a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension

- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension soient en tout temps observés; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques; f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique; g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de confornité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique. h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques demestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

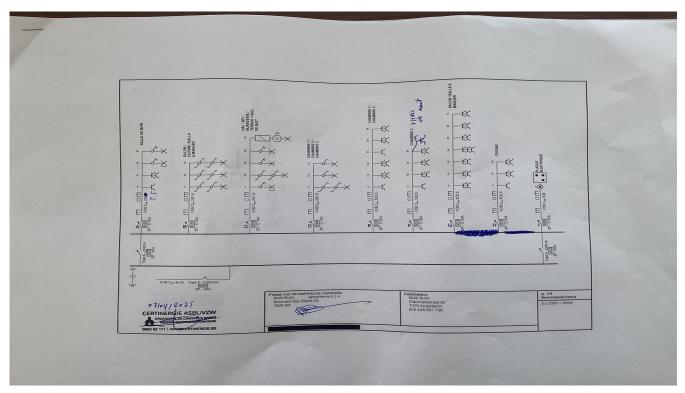
TVA BE0536501654

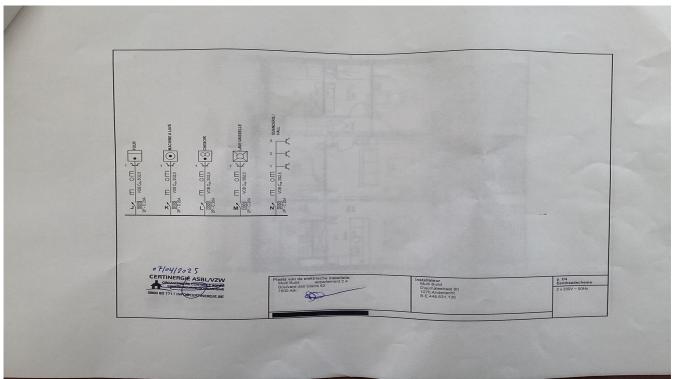
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/98803/D02:1

> ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

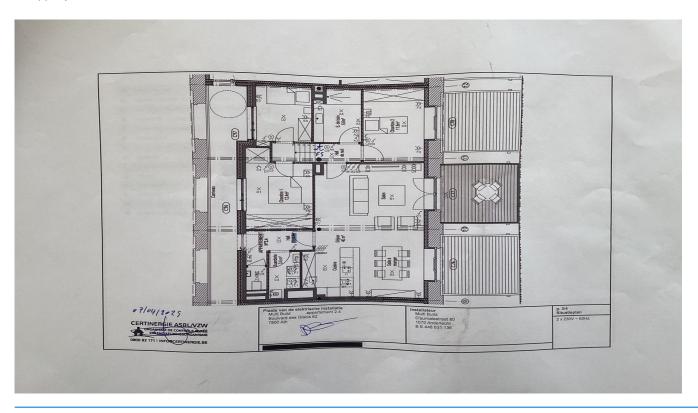
TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/98803/D02:1

> ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Autre(s)





Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/98803/D02:1

> ANNEXES

Autre(s)



